



Protocole de réouverture au public au 15 juin 2020

Office de Tourisme Intercommunal Cazals-Salviac

A l'attention des visiteurs

Chers visiteurs,

Pour éviter la propagation du virus et dans le respect des dispositions sanitaires en vigueur aujourd'hui dans les lieux publics, l'Office de Tourisme a pris quelques mesures afin de garantir votre protection et celle de ses agents.

Merci d'en prendre connaissance et d'en tenir compte tout au long de votre visite.

Bonne visite sur le territoire Cazals-Salviac !

Présence de gel hydroalcoolique

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée des bureaux d'information touristique à Cazals et à Salviac. Profitez-en pour désinfecter vos mains avant d'entrer !

Gestion des flux : limitation du nombre de visiteurs présents dans les locaux

Le flux de visiteurs est limité afin d'offrir des conditions d'accueil optimales à chacun.

Si vous êtes en famille ou en groupe, merci de n'entrer qu'à tour de rôle.

Selon les recommandations nationales, il ne pourra y avoir plus de :

- 2 visiteurs présents simultanément dans l'espace d'accueil à Cazals
- 3 visiteurs présents simultanément dans l'espace d'accueil à Salviac

Avant d'entrer, si vous constatez que ce nombre est atteint, nous vous serions reconnaissants de patienter à l'extérieur, en respectant la distance minimale d'un mètre avec les éventuels visiteurs sortants.

Sens de circulation

Un sens de circulation a été mis en place à Salviac afin d'éviter au maximum les croisements et de favoriser les mesures de distanciation physique. Merci de le respecter.

A Cazals, comme à Salviac, en cas d'affluence, le/la conseiller(e) en séjour vous demandera peut-être d'observer un temps d'attente à l'extérieur.

Merci d'y être attentif et de respecter la distanciation physique dans la zone d'attente : il en va de votre sécurité ainsi que de celle des personnes présentes dans les locaux.

Port du masque bienvenu

Le port du masque à l'intérieur des locaux est le bienvenu dès l'âge de 11 ans, n'hésitez pas à l'enfiler pour entrer !

Documentation remise « en main propre » à la demande

Un exemplaire de chaque documentation a été laissé dans les présentoirs. Vous ne pourrez y toucher qu'avec vos yeux !

Il vous suffit de demander votre exemplaire au comptoir et un(e) conseiller(e) en séjour vous le remettra, en complément de ses bons conseils.

Zones de contact

Dans le respect des règles sanitaires, les zones de contacts (poignées de portes, présentoirs, bureaux d'accueil...) sont nettoyées et désinfectées chaque jour (2 fois par jour).

Visites guidées de l'été

S'agissant des visites guidées de groupe effectuées par notre guide, nous avons mis en œuvre des mesures de précautions spécifiques :

- Inscription obligatoire avant le veille au soir de la visite, auprès de l'Office de Tourisme par téléphone (05 65 22 88 88 ou 05 65 37 02 63) ou au comptoir afin de respecter le nombre maximum de participants (9 pers.)
- Port du masque obligatoire pendant la visite
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique au départ et à l'arrivée de la visite
- Respect de la distanciation physique durant la visite

Merci de votre compréhension et bon séjour sur le territoire Cazals-Salviac !